

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD à partir de 18h30, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mathieu BERARD jusqu'à 18h30 (pouvoir donné à Cyril REUILLON) ; Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER).

Secrétaire de séance : Sandrine PASSEBON

OBJET : Désignation du conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile et correspondant incendie et secours

Le Maire informe l'assemblée de la demande de Madame la Préfète des Deux-Sèvres, par courrier en date du 4 octobre 2022, de désignation d'un « correspondant incendie et secours ».

Le conseiller municipal correspondant incendie et secours a été créé par le décret n°2022-1091 du 29 juillet, pris en application de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels qui constitue un des relais importants pour apporter une contribution efficace à la baisse de l'accidentalité.

Ce correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du SDIS et peut, sous l'autorité du Maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune, aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre des obligations de planification et d'information préventive de la commune ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Accusé de réception en préfecture
079-217901099-20221021-CM20221021-012-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

CM20221021-012

Le Maire propose au conseil municipal de désigner M. Daniel FONTENEAU, conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile et correspondant Incendie et Secours.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 21 octobre 2022

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Sandrine PASSEBON

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : **2 5 OCT. 2022**
Notifié ou publié le : **2 6 OCT. 2022**